Région Ile de France : candidatez au dispositif régional "Petit patrimoine naturel"



La Région Ile-de-France encourage les propriétaires et locataires de petits espaces de nature (de 50 à 20.000 m²) à y développer de bonnes pratiques en faveur de la biodiversité.

Pour quel type de projet ?
Cette initiative de labellisation vise à identifier le patrimoine naturel présentant un potentiel d'accueil de la biodiversité, à le valoriser et à accompagner les gestionnaires dans l'amélioration de leurs pratiques.

Elle concerne notamment les espaces verts publics, les jardins publics et privés, les toitures végétalisées, les berges de cours d'eau, les mares et petites zones humides, et les friches urbaines.

Qui peut en bénéficier ?

- Associations
- Collectivités - Institutions
- Entreprises
- Lycées et centres de formation
- Particuliers
- Professionnels
- Les propriétaires fonciers publics ou privés sont éligibles à ce dispositif.

Les locataires doivent disposer d'une cosignature des engagements par le propriétaire.

Liens utiles
En savoir plus